

CONSEIL SPECIALISE DE LA FILIERE CEREALIERE

Mercredi 8 juin 2011

Fixation des bases de financement avalisé :

Ancienne récolte : bases de mai pour les blés et les orges, nouvelles bases pour le Maïs et le Riz

Nouvelle récolte : détermination de bases de financement pour les blés et les orges

1 - Fixation des bases de financement avalisé

Suite à la présentation des modalités de fixation des bases de financement pour la prochaine campagne au conseil spécialisé du 11 mai, les premières bases de financement pour la campagne 2011-12 sont déterminées comme suit :

- pour les blés, orges, avoine, triticale et seigle :
 - o les bases de financement validées par le Conseil Spécialisé du 11 mai dernier sont toujours valables pour le financement des stocks de l'ancienne récolte.
 - o **des bases de financement nouvelle récolte sont calculées sur la base de 70% des prix nouvelle récolte observés entre le 15 avril et le 31 mai.**
- **pour le Maïs et le Riz, la détermination des bases de financement de la récolte 2010-2011 prend en compte l'évolution des prix moyens entre les mois de mai et d'avril pour une éventuelle réévaluation des bases.**

Pour le Maïs et le riz, on constate une baisse des prix de marchés moyens observés de respectivement 4,25€/T (-1,9%) et 2,50€/T (-0,1%), ainsi, la méthode de calcul, pour la période allant du 15 juin au 31 juillet 2011, des bases de financement prend en compte deux principes :

- Le lissage de la baisse des prix ;
- Le plafonnement de la base calculée.

Les bases de financement applicables sur cette période sont donc égales à la moyenne arithmétique entre les bases applicables en avril 2011 et 70% des prix de marché observés en avril 2011.

Pour les autres céréales, les prix de marché **nouvelle récolte** moyens observés pris en compte pour la détermination des bases de financement sont les suivants :

- Pour le blé tendre : 228,33 €/T sur le marché physique et 227,88€/T sur le MATIF (ech. Nov 2011)
- Pour le blé dur : 292,60€/T
- Pour les orges, avoine, triticale et seigle : 196 €/T

2 – Avis du Conseil Spécialisé sur la modification de la date d'application

Etant donné les conditions climatiques actuelles impliquant des récoltes précoces dans certaines régions, il est soumis à l'avis du Conseil Spécialisé une modification exceptionnelle de la date de prise en charge des stocks « Nouvelle Récolte ». Il est proposé que les stocks « Nouvelle récolte » puissent être avalisés dès le 15 juin, soit une anticipation par rapport à la date de début de campagne du 1^{er} juillet. Par conséquent, la date d'application des bases de financement calculés serait le 15 juin pour l'ensemble des céréales.

Cette modification ne change pas la date de début d'octroi de l'aval pour la campagne 2011-2012 qui reste le 1^{er} juillet.

Ainsi, à compter du 15 juin 2011, les bases de financement sont les suivantes :

En € / tonne			Blé tendre	Blé dur	Orges Avoine Triticale Seigle	Maïs Sorgho	Riz
			<i>Bases de financement nouvelle récolte déterminées par référence aux prix de marchés observés</i>				
15 Juin	2011	AR	161,03	198,89	131,37	152,31	249,74
15 Juin	2011	NR	159,71	204,82	137,20	152,31	255,83
1er Août	2011						
1er Septembre	2011						
1er Octobre	2011						
1er Novembre	2011						
1er Décembre	2011						
1er Janvier	2012						
1er Février	2012						
1er Mars	2012						
1er Avril	2012						
1er Mai	2012						
1er Juin	2012						

Les céréales biologiques restent financées sur la base de 175 % du prix des céréales conventionnelles, avec les prix suivants :

En € / tonne			Blé tendre <i>biologique</i>	Blé dur <i>biologique</i>	Orges Avoine Triticale Seigle <i>biologiques</i>	Maïs Sorgho <i>biologiques</i>	Riz <i>biologique</i>
			<i>175 % du prix de la céréale conventionnelle</i>				
15 Juin	2011	AR	281,81	348,05	229,89	266,54	437,05
15 Juin	2011	NR	279,49	358,44	240,10	266,54	447,70
1er Août	2011						
1er Septembre	2011						
1er Octobre	2011						
1er Novembre	2011						
1er Décembre	2011						
1er Janvier	2012						
1er Février	2012						
1er Mars	2012						
1er Avril	2012						
1er Mai	2012						
1er Juin	2012						

Au 1^{er} août :

- les bases de financement nouvelle récolte **des blés et orges, avoine, triticale et seigle** seront déterminées sur la base de **70% des prix nouvelle récolte observés entre le 15 mai et le 14 juillet.**
- **pour le Maïs et le Riz**, en fonction de l'évolution à venir des prix moyens observés entre le 15 juin et le 14 juillet par rapport au mois de mai, une nouvelle variation, éventuellement à la baisse, des bases ne peut être exclue. Elle serait, le cas échéant, calculée selon les mêmes mécanismes de lissage.

Les évolutions des bases de financement découlant de ces calculs seront communiquées en temps utile pour une mise en application au 1^{er} août.